

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 24 avril 2008, tenue dès 18 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Thierry Egli, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Thierry Egli, président, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les membres. Il salue M. Stéphane Boillat, maire, ainsi que les membres du Conseil municipal. Il est constaté l'absence de M. Michel Bastardoz, conseiller municipal. Celui-ci est excusé pour raison de maladie. Des salutations sont adressées aux représentants de la presse.

M. Thierry Egli, président, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Il ne s'agit pas d'une modification, mais plutôt d'une remarque ou d'un commentaire concernant l'heure de départ de notre séance de ce soir fixée à 18 h30. Nous estimons que ceci pose un problème de changer les règles en cours de route comme ceci a été fait. Ceci n'est pas très respectueux des personnes qui travaillent à l'extérieur ou de ceux qui ont planifié leurs séances en tout début d'année comme il est d'usage. Si je constate le manque de membres, il y a peut-être une explication qui tient à ce changement. De plus, c'est peu correct de réduire la durée des délibérations des débats à 45 minutes."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous prenons note de votre remarque. J'aimerais dire que nous avons souhaité que la séance d'information qui suivra puisse être aussi longue que possible, pour ne pas limiter les questions, ce qui nous a amené à avancer le début du Conseil de ville. Nous avons programmé cette séance du Conseil de ville avant la séance d'information pour permettre à la presse d'être dispensée et de ne pas devoir attendre l'issue d'une séance d'information, à la durée incertaine, avant de pouvoir rapporter les débats. Voilà la raison qui nous a conduit à cette proposition. Je dirais aussi que de manière générale, nous sommes soumis à des contraintes, des nouveautés, qui exigent souplesse et réactivité. Nous essayons de nous y conformer. Nous devons compter sur la bonne volonté de tout le monde."

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2008
3. Communications du président et du maire
4. Rapport final de la commission des finances concernant la motion "Pour la construction et la rénovation d'immeubles locatifs à Saint-Imier" – décision
5. Rapport final de la commission économie et tourisme concernant la motion "Des vélos en terre d'énergies" – décision
6. Votation d'un crédit additionnel de CHF 220'000.-, sur le compte 620.314.00 "Entretien courant des routes", suite à l'acceptation par le Conseil municipal du plan de gestion de l'entretien des routes sur 10 ans avec prélèvement du même montant figurant dans le financement spécial y relatif dans les comptes communaux à fin 2006 – décider du mode de financement
7. Nomination d'un membre au sein de la commission culturelle en remplacement de Mme Catherine Dessaulles, démissionnaire
8. Motions et interpellations
9. Réponses aux motions et interpellations

- 10. Petites questions
- 11. Réponses aux petites questions
- 12. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Walter Von Kaenel (Rad.), M. John Buchs (Rad.), M. Christian Schluep (Rad.), M. Eric Achermann (Rad.), M. Vincent Brahier (Rad.), M. Cornelio Fontana (Rad.), M. Eric Schweingruber (Rad.), M. Daniel Müller (Rad.), M. Roland Amstutz (Rad.), M. Frédéric Bürki (Rad.), Mme Joëlle Häller (Rad.), Mme Talika Gerber (Rad.), Mme Danièle Kiener (Soc.), M. François Nyfeler (Soc.), M. Patrick Linder (Soc.), Mme Christiane Baur Widmer (Soc.), M. Vital Carnal (Soc.), M. Thierry Egli (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Mélanie Erard (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU), Mme Henriette Zilhmman (AJU), M. Jean-Marie Boillat (AJU), M. Pierre-Yves Baumann (FC).

Arrivé à 19 h 00 : M. Jean Pascal Lüthi, Soc.

Sont excusés : M. Yves Houriet (Rad.), M. Vincent Scheidegger (Soc.), M. Johan Wermeille (Soc.), M. Clément Strahm (Soc.), M. Patrick Tanner (AJU) et Mme Katia Ermel (AJU).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2008

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier pour son bon travail.

3. Communications du président et du maire

M. Thierry Egli, président : "Le président de l'Imériale nous rappelle la 25^{ème} édition de cette manifestation et nous invite à participer au cortège de la jeunesse qui déroulera ses fastes vendredi soir 27 juin 2008 dès 19 h 30. Deux jours après le dernier Conseil de ville, j'étais invité à l'inauguration "Blarer, prince parmi les princes" en l'église des Jésuites à Porrentruy. Il s'agit de la commémoration du 400^{ème} anniversaire de la mort du prince-évêque Jacques Christophe Blarer de Wartensee qui a été notre souverain durant l'ancien régime. Vendredi 28 mars 2008, j'ai pu assister à l'assemblée générale de la FSG Saint-Imier. Je renoncerai à citer tous les honneurs, toutes les distinctions pour assiduité et réussites sportives citées, elles sont trop nombreuses. A relever néanmoins la 3^{ème} place suisse pour le lancer du poids en salle à un ancien membre de la société, M. Marc Pasquier. J'imagine que la cérémonie des mérites saura saluer les autres succès dignement. Pour ma part, j'ai remarqué une très forte participation à l'assemblée. Outre les manifestations sportives, la société organise le Carnaval pour notre cité et la Nuit du volley. Aussi, et sur un registre plus grave à mes yeux, le Championnat cantonal d'après 2009 aura lieu à Corgémont, les salles de Saint-Imier n'offrant pas les infrastructures suffisantes pour accueillir ce genre de manifestation. Jeudi 10 avril 2008 coïncidait avec l'inauguration de l'Institut des microtechniques industrielles et de l'Institut des systèmes d'information et de communication de la Haute Ecole Arc Ingénierie. Après les allocutions d'usage du conseiller d'Etat, nous avons été entretenus de l'impact de la recherche appliquée et du développement dans l'arc jurassien et de ses retombées économiques, de la collaboration Haute Ecole – industries, thème complété par une présentation des instituts de recherche. Ensuite, magnifique visite guidée, et en car, s'il vous plaît, des instituts où l'on a pu prendre la mesure du partenariat avec les entreprises de la région, avec les Hautes Ecoles et les

centres de recherche. Notons que trois quarts des partenaires sont établis dans l'arc jurassien. Nous pouvons être fiers de leur excellent travail. Le mardi 15 avril 2008 à Reconvilier, j'ai participé à la cérémonie d'ouverture du Salon de la formation 2008. Le 5^{ème} salon de la formation interjurassien a connu un fort succès. 130 métiers présentés pendant une semaine et 17'000 visiteurs. Il s'agit du 2^{ème} plus grand salon du genre en Romandie, après celui de Genève. Je tiens à souligner l'important travail du comité d'organisation, composé pour la plus grande part de bénévoles."

M. Stéphane Boillat, maire, mentionne ne pas avoir de communication.

4. Rapport final de la commission des finances concernant la motion "Pour la construction et la rénovation d'immeubles locatifs à Saint-Imier" – décision

Le rapport établi par la commission des finances concernant la motion "Pour la construction et la rénovation d'immeubles locatifs à Saint-Imier" déposée le 8 février 2007 par la fraction alliance jurassienne a été remis aux conseillers de ville.

Conformément à l'art. 3 al. 1 du règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, il appartient à celui-ci de prendre une décision sur la base du rapport établi par la commission compétente.

Ouverture de la discussion :

Mme Danièle Kiener, Soc. : "La fraction socialiste a étudié avec attention le rapport de la commission des finances et la félicite du travail accompli. D'une part, il nous semble en effet opportun de revaloriser nos anciens immeubles. Ceux-ci comportent souvent de beaux volumes. Il suffit de les adapter aux normes et au standing de nos jours pour en faire de petits bijoux. Grâce au règlement relatif à l'encouragement à la rénovation, des propriétaires immobiliers peuvent être tentés de rénover leur patrimoine. D'autre part, une aide à la construction, selon le modèle défini dans le rapport, pourrait décider des investisseurs. Ceci n'est pas du ressort, à notre sens, d'une collectivité publique. Au vu de ce qui précède, nous acceptons donc cette motion avec ces deux modifications."

M. John Buchs, Rad. : "C'est avec un vif intérêt que la fraction radicale a pris connaissance du rapport de la commission des finances relatif à la motion "Pour la construction et la rénovation d'immeubles locatifs à Saint-Imier". Nous approuvons les conclusions de la commission des finances et prenons acte que le rapport qui nous est soumis met un terme au traitement de la motion par la commission des finances. Nous aimerions cependant faire part de nos interrogations relatives à la statistique des logements vacants à Saint-Imier. La statistique établie par l'office fédéral du même nom ne semble pas correspondre tout à fait avec la situation réelle dans notre cité, nous espérons vivement qu'elle ne porte pas préjudice à l'image de notre commune et aux efforts que font les autorités et les particuliers pour attirer de nouveaux habitants. Ce qui nous a le plus surpris dans les logements vacants et la statistique fournie, c'est la différence entre 2004 et 2007, où il y aurait 30 logements vacants en 2004, et en 2007, 87, soit 57 de plus, alors que la population augmente sans arrêt et que le nombre de nouveaux d'immeubles locatifs et de petites maisons n'a pas beaucoup crû dans notre localité."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "La fraction alliance jurassienne a pris connaissance avec grand intérêt du rapport de la commission des finances suite à notre motion du 8 février 2007. Nous tenons à adresser nos sincères remerciements pour le travail complet et de bonne qualité proposé ce soir à notre conseil. Alors que nous partageons pleinement le point de vue de la commission des finances sur une révision du règlement relatif à l'encouragement et à la rénovation du patrimoine immobilier de Saint-Imier, nous ne rejoignons pas la commission dans sa deuxième conclusion, qui mentionne que la construction d'immeuble n'est pas une tâche communale. Nous devons prendre en compte :

- 1) Le besoin : Saint-Imier a gagné près de 100 habitants en 2007. Il manque des logements de 5 pièces et plus. Les chiffres sont parlants, tout comme les annonces, pratiquement inexistantes pour ces appartements ces derniers mois. Les entreprises se portent bien et engagent largement. Offrir des logements de qualité et permettre au personnel engagé de rejoindre Saint-Imier, c'est aussi contribuer au développement économique. Le terrain constructible commence à se faire rare à Saint-Imier et si nous souhaitons continuer à donner l'image d'une commune dynamique, capable d'accueillir de nouveaux citoyens, nous devons avoir une offre de logement attrayante.
- 2) L'exemple : nous sommes convaincus de nos atouts. Si nous réussissons à établir un projet autofinancé et à le louer, nous pourrions convaincre d'autres investisseurs. L'intérêt à investir à Saint-Imier leur aura été démontré. De surcroît, nous pourrions assurer du travail aux entreprises de Saint-Imier.
- 3) Des coûts faibles : le modèle proposé, mais refusé par la majorité de la commission, permet d'investir sans endetter la commune, ni augmenter les charges du compte de fonctionnement. Comme pour le Parc technologique, le projet est autoporteur et, au contraire, la commune y gagne en vendant de l'électricité et avec les revenus supplémentaires d'impôts.
- 4) L'image : La minorité de la commission propose "si un plan de financement en démontre la faisabilité, d'acquérir un immeuble désaffecté et de le réhabiliter". Il faut ici poursuivre cette démarche. La fraction alliance jurassienne pense au bâtiment du Central. Il y a un intérêt à ce que ce problème soit empoigné. En 2011 et 2012, avec la réfection de la route cantonale, de nouveaux aménagements urbanistiques seront proposés pour embellir la cité. Comment parler d'embellissement si l'on ne fait rien pour que cette verrue soit réhabilitée. On entend qu'il faut faire des efforts pour rechercher un dentiste à Saint-Imier; il y a aussi des personnes âgées qui seraient heureuses de disposer d'un logement refait au centre. Pourquoi ne pas étudier la création d'une société, comme proposée dans la motion, avec pour priorité de rechercher à établir une solution pour le bâtiment du Central. Si elle est faisable, elle pourra être réalisée, et si l'étude démontre que ce n'est pas possible, nous l'abandonnerons. Au moins, nous n'aurons aucun regret.

N'est-ce pas une tâche digne d'intérêt public que d'offrir un centre attrayant, des bâtiments en bon état, tout en donnant un signe positif à de potentiels nouveaux investisseurs. Qu'espérer de mieux si la Municipalité peut concilier réaffectation d'anciens bâtiments, création d'une offre de logement de bon standing, meilleure rentabilité du capital communal et le tout, sans entraîner aucune nouvelle charge pour la Municipalité. Sur la base de ces considérations et du succès rencontré dans les dernières mesures de développement mises sur pied, la fraction alliance jurassienne soutient avec conviction la création d'une nouvelle société immobilière en main communale et propose en conséquence de voter sur la contre-proposition suivante :

- 1) [Inchangé] Le Conseil de ville charge le Conseil municipal de présenter, après consultation des commissions compétentes, un projet de modification du Règlement relatif à l'encouragement à la rénovation du patrimoine immobilier de Saint-Imier dans le sens indiqué dans le rapport de la commission des finances.
- 2) Rejeter la conclusion n° 3 du rapport et décider : Le Conseil de ville charge le Conseil municipal de proposer, après consultation des commissions compétentes, un projet de nouvelle société anonyme entièrement en main communale et chargée de la gestion du parc immobilier actuel. Cette société pourrait également acquérir des immeubles désaffectés et les réhabiliter ou alors construire de nouveaux immeubles. Le projet présenté par le Conseil municipal comprend une analyse quant à une réhabilitation du Central."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Pour la fraction force citoyenne, ce point nous a longuement retenu vu la qualité du document qui nous a été remis et les enjeux qui y sont inclus. Ceci

rejoint un peu ce que nous venons d'entendre. Nous avons été très partagés, pas du tout quant à la révision du Règlement relative à l'encouragement et à la rénovation du patrimoine immobilier, mais plutôt par rapport au deuxième point qui nous posait problème et sur lequel nous ne trouvions pas une solution très aisée. La construction d'un immeuble est-elle une tâche communale ou pas ? Ceci a été difficile à dire. Nous étions indécis, et pour des raisons essentiellement aussi de forme, nous avons estimé que l'indépendance politique n'était plus tout à fait garantie. Dans le document qui nous a été donné, deux passages nous ont un petit peu gênés concernant justement une indépendance d'une telle démarche. Je parle bien d'indépendance politique, il ne s'agit pas de mettre le doigt sur quelqu'un qui a fait un certain travail. On parle ici de fournir gracieusement une estimation des coûts de construction d'un immeuble locatif de 8 appartements, et puis on dit ensuite, la société ainsi créée aura pour tâche de construire un immeuble locatif, et donc non pas de rénover. On parle de construction. Par rapport à ce que je viens d'entendre et à l'immeuble à construire, qui pourrait être celui devisé à 3 millions de francs, cela ne nous a pas convenu d'avoir d'un côté une offre gracieuse, qui en soit peut être acceptable, et après nous mettre au conditionnel l'immeuble à construire pourrait être celui-là. Si on fait de la politique, on doit se déterminer sur des projets concrets. Voilà les raisons pour lesquelles la balance a penché du côté du non, à savoir, de suivre la commission et d'accepter la révision du règlement, mais de ne pas accepter la création d'une nouvelle société immobilière."

M. Thierry Egli, président : "Donc, si je comprends bien après l'ensemble de ce qui a été dit, nous avons une proposition de charger la Municipalité de former une société immobilière et de voter ceci ?"

M. John Buchs, Rad. : "Non, au niveau de la procédure, et je demande à M. le maire de confirmer, il faut voter la proposition qui est faite par la commission, et si elle devait être acceptée, et bien à ce moment-là, il n'y aura plus lieu de voter aucune autre proposition."

M. Stéphane Boillat, maire : "Vous pouvez aussi passer les 4 conclusions au vote. A la conclusion n° 3, sauf erreur, vous verrez bien si elle est acceptée ou refusée. Si la conclusion telle qu'elle est proposée est refusée, vous pourrez voter sur la proposition faite ce soir."

M. John Buchs, Rad. : "Nous sommes dubitatifs parce si l'on prend chacune des propositions, il faut bien expliquer l'enjeu. Nous allons créer un précédent car si chaque fois qu'on a un rapport de commission, et que par exemple il y a 8 propositions puis une contre-proposition dans la salle, on devra voter 8 fois. Ce soir on nous propose de voter 4 fois et on nous a précisé que la séance doit être terminée à 19 h 15. Nous acceptons."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Nous pouvons voter sur le rapport proposé. Si vous acceptez les conclusions, nous nous arrêtons là. Cela ne me paraît pas nécessaire de passer au vote point par point, vu qu'il n'y en a qu'un seul qui nous partage."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Il y a une motion qui a été déposée. Il y a une réponse donnée par une commission. Ce soir on nous met à l'ordre du jour qu'on doit voter la conclusion de la commission. Je pense qu'il faut voter le rapport complet. Au fond, il n'y a qu'un point sur lequel on n'est pas d'accord, celui que la Municipalité fasse une société immobilière et construise des immeubles. Sur le reste tout le monde semble d'accord. Il faut voter sur l'ensemble sinon, si chacun fait une proposition complémentaire et nous n'en finirons plus. C'est tout ou rien."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je pense que vous êtes libres de déterminer la procédure du vote. L'inconvénient c'est que d'aventure si le vote en bloc aboutissait à un rejet des conclusions, ici cela ne semble pas être le cas, cela aurait le désavantage de ne pas savoir ce qui est accepté et refusé puisque c'est un rejet en bloc."

M. Patrick Linder, Soc. : "Pour notre part, je propose qu'on se prononce sur les conclusions de la motion en bloc."

Au vote, le rapport final de la commission des finances concernant la motion "Pour la construction et la rénovation d'immeubles locatifs à Saint-Imier" avec les conclusions de la commission est accepté par 18 voix pour et 6 contre.

5. Rapport final de la commission économie et tourisme concernant la motion "Des vélos en terre d'énergies" – décision

Le rapport établi par la commission économie et tourisme concernant la motion "Des vélos en terre d'énergies" déposée le 1^{er} novembre 2007 par la fraction socialiste a été remis aux conseillers de ville.

Conformément à l'art. 3 al. 1 du règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, il appartient à celui-ci de prendre une décision sur la base du rapport établi par la commission compétente.

Ouverture de la discussion :

M. Daniel Müller, Rad. : "Après avoir analysé le rapport final de la commission économie et tourisme, la fraction radicale accepte que la motion socialiste soit définitivement classée."

M. Patrick Linder, Soc. : "Au vu des résultats rendus par la commission économie et tourisme, que l'on remercie au passage, la fraction socialiste s'aligne sur ses propositions. Il faut toutefois que je vous rappelle que l'idée qui était à la base de la motion que nous avons déposée, ambitionnait de commencer à étudier des solutions plus au moins durables pour désengorger le trafic au centre du village tout en cherchant à intégrer une certaine sensibilité écologique. En fonction de l'intérêt manifesté à un tel projet, force est de constater que les habitudes en matière de mobilité ont encore besoin de temps et d'efforts pour changer un peu. Peut-être qu'un jour, un axe de vélo reliant horizontalement divers endroits du village, et je pense notamment au réjouissant développement de la zone industrielle, se révélera pertinent."

Au vote, le rapport final de la commission économie et tourisme concernant la motion "Des vélos en terre d'énergies" et son classement est accepté à l'unanimité.

6. Votation d'un crédit additionnel de CHF 220'000.-, sur le compte 620.314.00 "Entretien courant des routes", suite à l'acceptation par le Conseil municipal du plan de gestion de l'entretien des routes sur 10 ans avec prélèvement du même montant figurant dans le financement spécial y relatif dans les comptes communaux à fin 2006 – décider du mode de financement

Rapport du Conseil municipal :

Dans sa séance du 21 juin 2007, le Conseil de ville a accepté à l'unanimité le Règlement relatif à l'entretien du patrimoine communal.

Conformément à la nouvelle réglementation, des financements spéciaux ont été créés pour assurer l'entretien des patrimoines administratif et financier ainsi que des routes. Ces financements spéciaux ont été alimentés, et celui consacré à l'entretien des routes présente au 31 décembre 2006 un avoir de CHF 220'000.-. Conformément à la réglementation adoptée, un prélèvement supérieur au montant inscrit au budget 2007 n'est possible qu'à la condition qu'un plan d'entretien des routes ait été établi. En outre, la nouvelle réglementation ne modifie pas la compétence des organes communaux pour décider de la dépense.

Le plan d'entretien des routes prévu a été établi, et adopté par le Conseil municipal, conformément à la réglementation. Ce document a été remis aux conseillers de ville.

Toutefois, le prélèvement de la dépense excédant le montant d'entretien porté au budget est de la compétence du Conseil de ville. Il s'agit en effet d'une dépense additionnelle non liée portant sur un poste budgétaire supérieur à CHF 100'000.- (le montant inscrit au budget 2008 pour l'entretien des routes est de CHF 204'450.-). C'est donc le Conseil de ville qui est compétent pour décider de cette dépense, qui sera financée par autofinancement.

Conformément au plan remis avec la documentation à l'attention des conseillers de ville, le crédit additionnel permettra, notamment, de refaire les escaliers situés au sud de la salle de spectacles et ceux situés au Pont de Sébastopol. De la sorte, il est également tenu compte des cheminements piétonniers, et pas uniquement des voies de circulation.

En outre, selon ce plan, la rue de Châtillon sera refaite sur toute sa largeur dans sa partie supérieure (de l'intersection avec la rue du Vallon à celle avec la rue Basse). Le crédit voté pour l'exécution du PGEE ne comprend que la réfection des parties ouvertes pour pose des installations techniques. Il paraît judicieux de compléter ces travaux en les étendant au reste de la largeur de la chaussée. Les coûts supplémentaires (réfection du reste de la chaussée) sont de 100'000.-. Dans ce cas, les pavés seront remplacés par un tapis. La réfection de la chaussée avec la conservation des pavés est plus onéreuse, et les délais d'exécution plus longs. En outre, les pavés sont bruyants, et il a été jugé pertinent de les prévoir plutôt dans un secteur plus centré (par exemple sur la partie ouest de la rue Basse si l'occasion se présente).

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal unanime propose au Conseil de ville de donner une suite favorable à la demande présentée

Ouverture de la discussion :

M. Vital Carnal, Soc. : "Conformément à la nouvelle réglementation des financements spéciaux ont été créés pour assurer l'entretien du patrimoine communal. Celui consacré à l'entretien des routes présente au 31 décembre 2006 un avoir de CHF 220'000.-. Le plan d'entretien des routes 2008 prévoit de compléter les CHF 204'450.- prévus au budget par les CHF 220'000.- restant au 31 décembre 2006 dans le fonds spécial. En tenant compte de ce qui précède, la fraction socialiste accepte le crédit additionnel de CHF 220'000.- pour l'entretien courant des routes communales qui sera financé par autofinancement."

M. Jacques Vuitel, AJU : "La fraction alliance jurassienne a pris connaissance de la demande de crédit additionnel de CHF 220'000.- pour l'entretien courant des routes. Nous l'acceptons et demandons son financement par autofinancement."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "La fraction radicale a pris connaissance des observations liées à cette demande. Nous estimons judicieux d'entreprendre ces travaux au plus vite et approuvons le crédit demandé et son financement. Nous souhaitons vivement que ces travaux puissent être exécutés par des entreprises de la cité."

Au vote, le crédit additionnel de CHF 220'000.-, sur le compte 620.314.00 "Entretien courant des routes", suite à l'acceptation par le Conseil municipal du plan de gestion de l'entretien des routes sur 10 ans avec prélèvement du même montant figurant dans le financement spécial y relatif dans les comptes communaux à fin 2006, et son financement par autofinancement est accepté à l'unanimité.

7. Nomination d'un membre au sein de la commission culturelle en remplacement de Mme Catherine Dessaulles, démissionnaire

M. Patrick Linder, Soc., propose la nomination de M. Bernard Wolf.

Au vote, la nomination de M. Bernard Wolf en qualité de membre au sein de la commission culturelle est acceptée à l'unanimité.

8. Motions et interpellations

M. Thierry Egli, président, informe avoir reçu sur le bureau du Conseil de ville une motion et deux interpellations.

Mme Henriette Zihlmann, AJU : "Voici une motion intitulée : "Actualisation des besoins en halles de gymnastique". Depuis quelques années, l'accent est mis sur le sport. Il est recommandé aux jeunes et moins jeunes de pratiquer une activité physique régulière afin de rester en bonne santé. Or, à Saint-Imier, il devient ardu de pouvoir se défouler aux halles de gymnastique. Entre les différentes écoles qui ont leur quota d'heures imposé et les nombreuses sociétés sportives de la localité ou environs, les halles de gymnastique sont saturées. Au vu de ce qui précède, la fraction alliance jurassienne demande :

- De procéder à une enquête auprès de toutes les parties concernées (écoles, sociétés sportives, clubs, etc.) en vue de connaître les besoins actuels en heures d'occupation des halles.
- Après examen des besoins et si cela s'avère nécessaire, de penser à une éventuelle extension du bâtiment existant.

Nous sommes conscients qu'une étude similaire avait déjà été réalisée en 2003 avec des résultats démontrant que les besoins étaient couverts. Cependant, la situation a considérablement évolué depuis, la création de nombreuses classes supplémentaires en école primaire et secondaire ainsi que l'obligation d'effectuer trois leçons de sport par semaine pour les étudiants des maturités professionnelles démontrent que le nombre d'élèves a augmenté. Nous proposons qu'une étude soit confiée à la commission des bâtiments et des installations sportives. La fraction alliance jurassienne estime qu'il est important que chaque citoyenne et citoyen puissent pratiquer son sport sans devoir attendre de longues semaines avant de pouvoir le faire."

M. Thierry Egli, président : "Très bien, cette motion contraignante sera transmise à la commission demandée."

M. Pierre-Yves Baumann, FC, déclare : "Interpellation, "Propreté et civilité dans notre cité". La fraction force citoyenne doit malheureusement constater que certaines de nos rues sont constamment jonchées de déchets de tout genre et que nos aménagements ou équipements publics subissent fréquemment des déprédations. Concernant les moyens mis à disposition tout d'abord, nous souhaiterions que quelques poubelles supplémentaires, ceci n'est pas une nouvelle demande, nous l'avons déjà faite, y compris des robidogs si nécessaire, soient installées aux endroits propices. Nous pensons à des poubelles se fixant à même le sol avec une armature très solide et un système à clef pour extraire le panier à déchets par exemple. S'agissant de l'éducation des personnes ne respectant les règles du jeu, nous estimons qu'une campagne de sensibilisation ciblant les écoles, les resquilleurs à la taxe poubelle, les propriétaires de chiens et autres déprédateurs de tout poil, serait vraiment utile et bienvenue. Pourquoi ne pas chercher par exemple à profiter de la campagne d'affiches contre les incivilités développées récemment par la commune de Tramelan. Quant aux irréductibles enfin, il ne reste malheureusement plus que la voie des répressions ou sanctions policières. Nous demandons à cet égard de contrôler voire d'adapter les possibilités de sanctions prévues par notre règlement communal et de mettre ensuite en oeuvre les moyens nécessaires à son application. En vous remerciant par avance de votre sollicitude, nous vous prions de bien vouloir traiter cette interpellation avec diligence."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Concernant l'achat de poubelles et robidogs, la commission de l'équipement se chargera de ce problème. Je vous signale juste que nous avons acheté ces deux dernières années, je ne vais pas dire un

chiffre car je ne le connais pas, mais plusieurs robidogs que nous avons installés dans la cité. Ceci coûte très cher, nous allons continuer d'en installer où cela semble nécessaire. Concernant les incivilités auxquels vous faites allusion, sachez que moi je les vis en tant que conseiller municipal presque en direct, car j'ai relativement souvent des plaintes de la part des employés des travaux publics par rapport à ces incivilités qui augmentent. Nous avons déjà menacé à plusieurs reprises, notamment en ce qui concerne les cassons, dont votre conseil s'est occupé il n'y a pas longtemps, publiquement d'utiliser la force publique entre guillemets pour châtier ou réprimander les coupables éventuels. Nous n'allons pas engager un policier pour s'occuper de surveiller uniquement les poubelles et les cassons. La commission de l'équipement essaiera d'avancer dans la direction que vous souhaitez."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Nous vous remercions pour ces premiers éléments de réponse. Il ne faut pas oublier l'aspect sensibilisation puisque nous avons trois axes, la sensibilisation, les moyens et les sanctions. La sensibilisation est aussi quelque chose, malgré tout, que l'on devrait essayer de renforcer."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Voici une interpellation portant sur les retombées attendues pour la ville de Saint-Imier en cas d'acceptation du contre-projet de l'assemblée fédérale intitulé "Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie". Le peuple suisse est amené à se prononcer sur trois objets le 1^{er} juin prochain. La campagne débute à peine, les partis ont donné leurs mots d'ordre et déjà les premières interrogations surviennent. Notre interpellation porte sur l'article constitutionnel "Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie" (contre-projet à l'initiative populaire UDC "Pour la baisse des primes d'assurance-maladie dans l'assurance de base", qui a été retirée). Au sein de notre fraction, nous avons lu avec attention le texte soumis à notre approbation et nous sommes restés perplexes. Formulé en termes vagues et ambigus, il s'apparente à une pochette-surprise et il ouvre la porte à une privatisation de la santé et à l'instauration d'une médecine à deux vitesses. Censé lutter contre l'augmentation des coûts de la santé, ce contre-projet vise la réduction du catalogue des prestations de l'assurance-maladie obligatoire et la suppression du libre choix du médecin et de l'établissement hospitalier. A voir la longue liste des opposants, il y a de quoi se poser bien des questions. Les cantons, les syndicats, les médecins de famille, les sages-femmes, les pharmaciens, les personnes assurées et les patients font campagne contre cette proposition du Parlement. Les membres de notre fraction aimeraient savoir si le Conseil municipal a évalué les effets attendus pour Saint-Imier en cas d'acceptation de cet additif constitutionnel, en particulier pour l'Hôpital du Jura bernois et pour les médecins de famille installés chez nous. Comme le prochain conseil aura lieu après les votations, nous souhaitons que les conséquences soient officiellement communiquées à nos concitoyens ces prochaines semaines par exemple par le biais de la Feuille officielle, et ce en toute objectivité."

M. Stéphane Boillat, maire : "Le Conseil municipal est un exécutif, et à ce titre, il n'a pas l'habitude de prendre position sur des objets cantonaux ou fédéraux sauf s'ils devaient risquer d'affecter les intérêts directs de la Municipalité. C'est pour cette raison qu'il n'y aura pas de position officielle du Conseil municipal. Je fais simplement le relais d'une information qui est la suivante. Nous avons rencontré dans le cadre du service de garde et des urgences, une délégation du cercle médical de Pierre-Pertuis, à savoir les responsables du service de garde, le 19 février de cette année, puisque cette problématique avait été évoquée par votre conseil. A cette occasion les médecins nous ont indiqué que selon eux une acceptation de cette initiative entraînerait encore des difficultés plus grandes. Pour leur part ils souhaitaient faire connaître une position plutôt opposée à cette initiative. C'est ce que je peux vous relater."

M. Jean Luc Berberat : "Je vous remercie pour cette information. Evidemment j'aurais bien aimé en avoir d'autres, puisque nous savons que lorsqu'on accepte quelque chose, qu'on sait être tellement vague, c'est la porte ouverte à d'autres. J'espère que l'hôpital et nos concitoyens n'auront pas de mauvaises surprises en cas d'acceptation."

M. Thierry Egli, président, propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

M. John Buchs, Rad. : "Je fais part de mon grand étonnement. Nous avons déposé deux interpellations mardi 22 avril 2008 à 10 h 00 à la chancellerie municipale. J'ai reçu un courrier électronique du vice-chancelier indiquant la bonne réception. Je vous ai envoyé à vous ces interpellations, et on ne nous donne pas la parole ce soir. Pourquoi n'a-t-on pas enregistré ces deux interpellations ?"

M. Thierry Egli, président : "Je pensais, pour vous dire très clairement, qu'elles devaient être déposées sur le bureau du Conseil de ville. Effectivement, je les ai reçues en version informatique."

M. John Buchs, Rad. : "J'estime que si elles ont été remises par courriel, c'est suffisant, d'autant plus que nous jouons le jeu de remettre jusqu'à mardi 12 h 00 ou 15 h 00 au Conseil municipal nos interpellations. Nous demandons à avoir un droit équitable de traitement comme les autres partis dans le traitement de nos interpellations, autrement nous les déposerons sur le bureau en début de séance. C'est une question de principe."

M. Thierry Egli, président : "Je vous présente mes plus plates excuses, n'allez pas le prendre comme une fâcheuse méprise."

Mme Talika Gerber, Rad., présente une interpellation : "La fraction radicale a pris acte avec une vive satisfaction de la communication parue dans la Feuille d'avis du district de Courtelary du 28 mars 2008 et relative au ramassage des cassons. Le communiqué indique que des contrôles réguliers seront effectués par la police municipale et qu'en cas de non respect du règlement en vigueur les contrevenants seront punis. Le prochain ramassage de cassons est prévu selon le plan de collecte des déchets le 7 mai 2008. Nos questions sont les suivantes :

1. Un contrôle du dépôt des cassons est-il prévu lors du prochain ramassage ?
2. Quelles sont les sanctions encourues par les personnes qui ne respecteraient pas les dispositions du règlement sur les déchets ?

M. Stéphane Boillat, maire : "Je réponds en commençant par rappeler ce que sont les cassons. Ils sont définis très clairement dans le règlement. On les appelle déchets encombrants. Il y a les vieux matériaux métalliques qui font l'objet d'une tournée particulière, et puis il y a les objets non métalliques de grande dimension tels que les meubles, les matelas, des objets en matière synthétique, des grands récipients vides, par exemple des bassines, dans le poids maximal autorisé est de 30 kg. Voilà ce que prévoit le règlement. Or, vous aurez sans doute tous constaté en faisant un tour les jours de cassons, que ces dispositions sont quelques peu méconnues ou du moins pas appliquées. C'est pour cette raison que nous avons décidé d'essayer de revenir à l'application du règlement, particulièrement en évitant de mettre aux cassons ce qui va normalement aux déchets ménagers et donc d'essayer de faire un rappel et de la prévention. D'où l'article de presse que vous avez cité. Il a été décidé de faire des contrôles de plus grande envergure que nous pratiquerons lors de la prochaine tournée et peut-être des suivantes, et nous tirerons l'enseignement de ces contrôles. Quant aux sanctions, d'un point de vue théorique, le règlement mentionne que nous pouvons aller jusqu'à une amende de CHF 5'000.- au maximum. Il est bien clair que nous n'allons pas envisager une amende aussi élevée, mais il y a une possibilité de mettre une amende. Il y a déjà eu quelques amendes distribuées. La pratique prévoit des amendes entre CHF 100.- et CHF 200.- en fonction de la gravité et s'il y a une récidive ou non."

M. John Buchs, Rad : "Le 8 février 2007, la fraction radicale a déposé une interpellation pour le marquage d'un passage pour piétons sur la route cantonale Saint-Imier –

La Chaux-de-Fonds à la hauteur du Cefops. M. Raymond Glück, conseiller municipal, après consultation auprès du canton a répondu à notre interpellation, indiquant que le canton était opposé à la réalisation de ce passage pour piétons. Nous nous étions déclarés insatisfaits de la réponse. Nous constatons une fois de plus que la traversée de la route à la hauteur du Cefops est problématique, voire dangereuse pour de nombreux promeneurs, y compris des mamans avec des poussettes. En conséquence nous demandons au Conseil municipal, ceci dans l'intérêt de la sécurité des piétons de marquer ce passage malgré le préavis défavorable du canton. Il s'agit, nous le savons, d'une "désobéissance civique", mais la sécurité des piétons, n'a pas de prix, elle a simplement un coût, celui de la peinture et de la signalisation qu'il faudra pour réaliser le passage."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Pour se battre contre la décision du canton de ne pas marquer ce passage, nous pensons qu'il ne s'agit pas seulement d'un coup de peinture et mettre une signalisation. Il y a d'autres éléments à prendre en considération, comme par exemple le fait que la commune et le canton vont travailler en étroite collaboration dans le cadre des travaux de réfection de la traversée de la route principale de la localité, de 2008 à 2012. Si nous voulons que cela soit constructif et que nous puissions tirer le maximum pour le bien-être des habitants et pour l'attrait de la localité, il est évident que les deux partenaires doivent entretenir des rapports basés sur la confiance et le respect des droits et obligations de chacun. On peut aussi dire que la route est propriété du canton, c'est donc lui qui assume l'entière responsabilité de ce qui se passe sur son domaine. Imaginons qu'on marque le passage, ce qui va modifier le comportement des usagers, ils vont se sentir en sécurité, un accident survient. Question, sur qui vont porter les responsabilités ? Et puis accessoirement, on peut dire que bon nombre d'interpellations, petites questions, qui sont posées par votre conseil portent sur des sanctions. Ne pensez-vous pas que si nous voulons qu'on respecte nos décisions, on doit aussi respecter celles des autres également ? Toutefois, il est clair que tant que le canton ne change pas d'avis, rien ne nous empêche de taper sur le clou pour essayer de modifier cet état de fait et ceci chaque fois que nous le pourrons. Les occasions ne vont pas manquer puisqu'on va commencer l'étroite collaboration dont j'ai parlé tout à l'heure."

M. John Buchs, Rad : "Je remercie le conseiller municipal. La réponse n'est pas satisfaisante. Je comprends qu'il faille respecter la législation en vigueur, mais je propose au conseiller municipal que pour taper sur ce clou, eh bien qu'on prenne une masse ! Je rappelle tout de même quelques précédents. Le canton fait une obstruction à la place pour ériger l'œuvre d'art, on nous met des bâtons dans les roues du côté de la Combe-Grède, il a fallu se battre deux ans pour faire arriver le train sur le quai n° 1. Est-ce que c'est les technocrates qui vont prendre le dessus quant à la qualité de vie ? J'ai été cet après-midi de 16 h 15 à 16 h 25 avec un témoin oculaire, et sous nos yeux 8 personnes ont eu de la peine à passer à cet endroit. Les voitures qui viennent depuis Sonvilier ont encore la vitesse de 80 km/h, celles qui sortent de Saint-Imier accélèrent puisqu'elles sortent du 60 km/h. Deux mamans ont eu de la peine à se faufiler avec les poussettes dans les deux îlots. Il faut peut-être rendre attentif les technocrates du canton qu'une vie n'a pas de prix."

9. Réponses aux motions et interpellations

M. Roland Amstutz, Rad. : "Au nom de la fraction radicale, je tiens à remercier le Conseil municipal d'avoir établi le tableau des motions depuis 2005, afin qu'on puisse en suivre l'évolution."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : Lors du Conseil de ville du 13 mars 2008, M. François Nyfeler, Soc., a déposé une interpellation qui demandait à la commission économie et tourisme d'étudier le retrait de la commune de Saint-Imier du Parc régional Chasseral. Ladite commission a traité cette interpellation lors de sa séance du 7 avril 2008. Par l'amalgame fait entre le district franc fédéral et le Parc régional Chasseral,

les membres expriment leur soutien à l'association. Un membre rappelle également que le comportement de certains promeneurs laisse parfois à désirer. Chasseral est un peu victime de son succès, ce qui fait que de nombreuses personnes le sillonnent en hiver, même parfois de nuit à la lueur de lampes frontales. Ils admettent qu'un certain mécontentement peut se manifester mais qu'il ne légitime pas pour autant un retrait de la ville de Saint-Imier de l'association du Parc régional Chasseral. A l'unanimité ils préavisent défavorablement le retrait de notre cité. C'était donc au tour du Conseil Municipal de se prononcer. Dans sa séance du 8 avril 2008, il avalise à l'unanimité le préavis de la commission économie et tourisme.

Pour étayer nos positions nous pouvons faire les constatations suivantes :

Il existe en Suisse 41 districts francs fédéraux soumis à la même législation, ordonnance 1991. La signalisation, les règles et les panneaux sont standards partout, indépendamment de l'existence d'un parc. La signalisation a été installée fin décembre 2007, décidée par l'inspection de la Chasse en mai 2007 suite à l'hiver fortement enneigé 2005-2006 durant lequel de nombreux ongulés sont morts d'épuisement.

Dans cette perspective il est utile de faire un petit historique :

En août 2006 une séance d'information sur l'hiver 2005-2006 est organisée à Chasseral, réunissant le club alpin, des magasins de sport, des sociétés de ski, des guides et les gardes faune. Tout le monde pense qu'il faut faire de l'information et des panneaux. Ils s'accordent sur la notion de corridor. Le parc est encouragé par tous à développer un concept de cartes et panneaux d'information pour l'hiver 2007-2008. La question des districts francs n'est pas signalée par le garde faune. Le parc travaille en bilatéral avec les skis club et le club alpin. Une réflexion est faite autour des itinéraires indispensables et des dessertes de cabane. En mai 2007, le garde faune signale sa volonté de mettre en place les panneaux fédéraux relatifs à la Combe-Grède avec sa législation restrictive. Le parc rappelle qu'il consulte les organisations concernées par rapport aux itinéraires hivernaux. Il rappelle qu'il est absolument nécessaire d'avoir des corridors pour la descente. Le garde faune signale qu'il prend note de tout cela et qu'il va préparer un premier jet de cartes. Jusqu'en novembre 2007 plus d'informations, silence radio malgré les demandes, jusqu'au jour où le parc apprend par le garde faune et la presse que les panneaux sont faits et en place.

En conclusion :

Le parc a voulu mettre en place, avec l'assentiment du garde faune, une information négociée finement devant des dérangements constatés par tous. C'est bien là son rôle. Skis club et CAS ont été très coopératifs et intéressés. L'Inspection de la chasse a pris tout le monde de court, en n'affichant pas clairement ses intentions dès le départ et en mettant tout le monde devant le fait accompli. Personne n'a pu réagir. Le parc pas plus que les autres. La signalisation du district franc est donc bien de l'entière responsabilité de l'inspection de la chasse et n'a donc rien à voir avec les travaux qu'a menés le parc. Nous avons tout de même une bonne nouvelle. En effet une séance de conciliation entre skis clubs et CAS, avec l'inspection de la chasse, aura lieu le 28 avril prochain. Le parc n'a pas été invité. A l'inspection de la chasse de régler les problèmes qu'elle a créés en trompant tout le monde sur ses intentions. Ceci démontre que le parc n'a rien à voir avec le district franc.

Quant au Parc régional Chasseral, voici quelques éléments susceptibles de vous éclairer sur ses travaux et résultats tangibles :

- Parcours VTT de la Combe-Grède
- Itinéraire Suisse Mobile en VTT à Mont Soleil – Mont-Crosin dès demain 25 avril 2008.
- Réseau équestre de Chasseral qui passe par le manège Brand et la métairie des Plânes

Produits régionaux :

- Route des goûts et des saveurs : implication de nos boucheries et boulangeries

- Brochure "terroir et tourisme" : page spéciale Chasseral, mise en évidence du musée des minéraux
- Semaine du goût : collaboration avec l'Interprofession de la tête de moine basée à Saint-Imier

Transport public :

- Dépliant lignes et chemins depuis 2004. Pour la première fois, en 2008, intégration d'itinéraires sur le Mont-Soleil, participation du funiculaire Saint-Imier – Mont-Soleil. Mise en évidence du parcours des "énergies horlogères" et du sentier botanique refait par Pro Saint-Imier. (16'000 exemplaires)
- Participation à l'optimisation des horaires de bus Saint-Imier – Savagnières en hiver

Excursions accompagnées :

- Nombreuses excursions à raquettes au Mont Soleil. Offre combinée de sorties en raquettes reprise par un dépliant du funiculaire Saint-Imier – Mont-Soleil

Crête de Chasseral :

- Sentier didactique sur la crête de Chasseral : brochure, présentation 24 et 25 mai 2008
- Photos de M. Gfeller, avec le musée de Saint-Imier, projection le 24 mai 2008 au Centre de culture et de Loisirs (CCL)

Energies :

- Le parc est le support du projet "autonomie énergétique". Saint-Imier, terre d'énergies est partie prenante.

Hiver et ski de fond

- Etudes techniques avec Espace nordique Erguël (ENE) pour le maintien du tracé des Bugnenets Savagnières
- Savagnières : Participation aux réflexions pour salle de pique-nique et bâtiment d'accueil

Nature :

- Plusieurs projets de préservation d'espèces (sabot de vénus, contrat d'entretien forestier)

Promotion :

- Saint-Imier, siège du parc. En outre le parc permet l'ouverture de l'office du tourisme plus de jours et plus longtemps. Il participe également aux frais de l'hôtesse à raison de 40 % des coûts (contre certaines prestations comme la comptabilité)
- Le Parc régional Chasseral est connu et permet un nouveau regard sur la région. En 2007, 7 communiqués de presse, 2 reportages télé, six à la radio, 50 articles de presse, 70'000 visites du site internet. Il participe également à la promotion au niveau national. En mai 2007, deux conseillers d'Etat du Valais et de Neuchâtel étaient présents à Chasseral.
- Journal du parc : 20'000 exemplaires 2 fois par année

Institutions :

- La commune de Saint-Imier est partie prenante depuis les premières réflexions et dispose d'un représentant au comité et au bureau
- De nombreuses séances se déroulent à Saint-Imier
- Plusieurs habitants de Saint-Imier participent à des commissions ou à des groupes de travail
- Bonne collaboration avec des organisations de Saint-Imier : bourgeoisie (autorisations de passage), Parc jurassien de la Combe-Grède, La Pimpinière, programme d'occupation du Vallon de Saint-Imier et environ. etc...

Enjeux futurs :

- Chasseral : c'est le seul nom romand parmi les 10 projets de parcs déposés à la Confédération
- Le territoire du Parc comprend 29 communes
- Obtenir le label de la Confédération pour une période de 10 ans
- Le label "parc naturel régional" (parcs naturels régionaux reconnus dès le 6 octobre 2008, base légale LPN article 23 g) permet de faire connaître la région par d'autres canaux que ceux usuels. Un parc donne une image très positive dans l'opinion et les visiteurs. Et chacun peut reprendre cette image positive.

Il reste un projet important pour Saint-Imier : traduire en actions l'initiative nommée "camps verts" porté par la commission intercommunale Tramelan – Saint-Imier et soutenu par le Parc.

Le Parc régional Chasseral est un pari difficile mais représente l'indispensable chemin entre le développement de la région et la mise en valeur de son patrimoine qu'il convient de préserver. Je vous signale que j'ai encore un certain nombre de brochures et prospectus si cela intéresse quelqu'un."

M. François Nyfeler, Soc. : "Je vous remercie pour ces informations et explications touristiques sur le Parc régional Chasseral. Toutefois, ces explications touristiques n'ont rien à voir avec les interdits. Je vais continuer de me faire le porte-parole des gens des skis-clubs qui sont concernés, respectivement du club alpin, et certainement d'autant plus après la séance dont vous venez de parler."

10. Petites questions

M. John Buchs, Rad. : "Trois pannes d'électricité en un mois. Trois coupures de courant ont eu lieu en un mois, de durée variable, soit le 11 mars 2008 en soirée, le 21 mars 2008 à midi et le 15 avril 2008 vers 19 h 30. Ces coupures ont provoqué quelques désagréments chez les abonnés du réseau des services techniques. Plusieurs propriétaires, y compris des entreprises industrielles, ont également été dans l'obligation de faire appel à des spécialistes pour la remise en marche de certains appareils. Ils ont subi un préjudice financier qui n'est pas remboursé par la commune, ceci en conformité avec le règlement communal de fourniture d'électricité, ceci est clair pour nous et nous l'acceptons. La fraction radicale demande cependant au Conseil municipal de rédiger à l'intention des abonnés des conseils et informations sur le comportement en cas de panne d'électricité. Nous demandons également qu'un numéro d'appel soit à disposition de la clientèle en cas de panne de longue durée. Nous souhaitons que cette information soit jointe à une prochaine facture d'électricité. Je profite de l'occasion pour remercier M. Michel Jeanneret, conseiller municipal, qui, à ma demande, m'a donné les renseignements nécessaires, qu'il a transmis également aux autres chefs des autres fractions, très précis sur les coupures de courant, la durée, et les motifs."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Juste quelques mots, car nous sommes en train de prendre du retard par rapport à la séance suivante. Nous avons une idée concernant les conseils et informations en cas de pannes d'électricité, qui était de les imprimer au dos des factures. Il s'avère que nous utilisons depuis peu des factures où le dos est déjà pré-imprimé, et donc nous ne pouvons pas opérer de changement lorsqu'on a un stock de papier. On pourra y réfléchir lorsque celui-ci sera épuisé. Pour l'heure, nous allons faire comme cela a été fait par La Goule, c'est-à-dire joindre aux factures une information sur comment réagir avant, pendant, et après une coupure d'électricité. Nous allons nous inspirer du modèle de La Goule pour informer la population. Maintenant, en ce qui concerne les numéros de téléphone, ils existent depuis peut-être aussi longtemps que le téléphone rouge de la Guerre froide ! Il y a deux numéros qui sont imprimés au dos des factures depuis janvier 2008, qui sont des numéros disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, puisque ce

sont les numéros des services de piquet, respectivement celui pour l'électricité 032/942 44 77 et celui pour l'eau et le gaz 032/942 44 88, ce sont des numéros simples à retenir et qui sont disponibles à tout moment comme déjà indiqué."

M. John Buchs, Rad. : "Nous remercions le Conseil municipal, et en particulier M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, nous sommes très satisfaits."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "J'aurais une petite question qui est liée à ce qui vient d'être dit. Le service de piquet pour l'eau concerne les canalisations et les services d'eau de la commune et non pas des interventions chez des privés ?

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Oui, tout à fait."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Alors voici ma petite question. En cas de problèmes d'installations sanitaires, style rupture de conduites ou fuites importantes dans des bâtiments privés, une intervention urgente est nécessaire de la part des professionnels en particulier les week-ends et pendant les fins de soirées. La commune pourrait-elle solliciter les professionnels sanitaires de la place et de la région afin de mettre sur pied un service de piquet avec numéro d'appel d'urgence. Celui-ci pourrait apparaître dans la Feuille d'avis officiel et sur le site internet de la commune."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous allons contacter les professionnels pour voir si cette tâche astreignante les intéresse. A ma connaissance je dirais qu'il y a un service très efficace qui est souvent sollicité dans ces cas-là qui est le service du corps des sapeurs-pompiers. Je ne sais pas si M. Daniel Müller ici présent peut confirmer ce que je dis, et c'est un numéro encore plus facile à retenir."

M. Danièle Müller, Rad. : "En effet c'est exact."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Nous sommes dans le service de défense, et bien j'ai une petite question. Nous avons reçu une invitation pour une démonstration faite par les premiers secours le samedi 24 mai 2008, chacun de nous l'a probablement reçue. D'autre part, il semble que nos sapeurs-pompiers ont de la peine à recruter de nouveaux membres, ce qui crée des problèmes d'effectif et pourrait nuire à leur capacité d'intervention. Serait-il possible de profiter de cette journée pour faire une information à la population et inviter nos jeunes à répondre favorablement à l'appel du corps des sapeurs-pompiers, que toute personne en difficulté voit toujours arriver avec soulagement et qui pourrait un jour être utile à chacun de nous. Il faudrait aussi améliorer l'information sur notre site internet, pour favoriser le lien avec celui des pompiers, et distribuer surtout toute la documentation que nous avons à chaque nouvel arrivant dans la cité."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire de la sécurité : "Je remercie M. Cornelio Fontana, Rad., de sa proposition. Nous prenons note de celle-ci et nous allons nous pencher sur le sujet."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "S'agissant de l'accueil des touristes, notamment à la gare CFF et des négociations que notre Conseil municipal a avec les responsables CFF, serait-il possible de demander, si cela n'a pas déjà été fait, si un certain nombre de consignes automatiques à la gare pourraient trouver place sur le quai. De cette façon les voyageurs avec bagages pourraient se délester des valises et coffres et profiter de déambuler dans notre cité ou notre région avec les mains libres, sans être embarrassés par des volumes inutiles."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je profite de cette demande pour donner quelques informations par rapport à diverses petites questions qui ont déjà été posées en matière de transports publics. S'agissant de la gare, c'est M. John Buchs, Rad., qui avait présenté le

14 février 2008, des questions assez similaires. Après les contacts que j'ai eus avec les CFF, on peut dire que pour ce qui est de l'établissement de places "dépose-minute" sur la rue de Châtillon. Ce projet a été étudié et établi, mais il n'a pas trouvé à ce jour de financement à l'intérieur des CFF et donc, ils recherchent encore le financement. Par contre, la couverture de l'escalier Sud a trouvé un financement et devrait être réalisée avant cet hiver. Les autres questions, les caddies, ascenseur et bagages n'ont pas encore trouvé ni une réponse ni de propositions. Nous continuons de suivre ce dossier. Ce qui m'amène à une réponse aussi au niveau des transports publics, puisque M. Jean-Marie Boillat, AJU, était intervenu le 14 février 2008 également pour nous demander de solliciter les CJ pour obtenir un arrêt supplémentaire à l'Est de la localité sur le parcours "gare – hôpital". Le Conseil municipal a reçu une réponse de principe positive de la part des CJ, qui ont proposé de faire un arrêt à la hauteur de la boucherie Grünig, sur le trajet du bus gratuit entre la gare et l'hôpital, en sus des autres trajets. Pour cela, il nous faut obtenir l'accord du canton, alors je ne pense pas qu'il est judicieux de faire un marquage interdit par ailleurs. Nous avons fait la demande au canton et nous attendons une réponse que nous espérons positive pour que cet arrêt puisse être introduit."

11. Réponses aux petites questions

Il n'y a pas de réponse aux petites questions.

12. Divers et imprévu

M. John Buchs, Rad. : "Si nous soulevons ce problème ici sous les divers, c'est qu'il s'agit d'une simple information, mais qui intéressera vraisemblablement toute la population de Saint-Imier. A deux reprises, la presse régionale a présenté un projet intitulé les jardins conviviaux et familiaux, projet développé par une habitante de Saint-Imier, Mme Janine Favre. On a constaté que ce projet pourrait se développer, dans les alentours, et en particulier au Sud du Cefops. Nous avons constaté de visu un embryon de début de travaux. Alors quelle suite le Conseil municipal entend-il donner au projet de ressourcement à la nature, les jardins conviviaux et familiaux ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Je me permets de donner quelques informations, puisque cette affaire a occupé différents départements de l'administration. Nous avons en effet été contactés par une habitante de Saint-Imier qui nous a présenté un projet très complet et relativement ambitieux. Dans un premier temps voulu savoir si elle envisageait de tout faire toute seule ou si elle pensait constituer un groupe de personnes qui pourraient mener à bien ce projet, par exemple sous la forme d'une association, avec laquelle nous pourrions conclure un accord pour la mise à disposition de terrains. Malheureusement, cette association n'a pas pu être constituée et cette dame demeure assez seule dans son entreprise. Dans un second temps, nous avons décidé de prendre le projet, peut-être, sous un jour plus modeste et moins spécifique au niveau des ambitions et de mettre sur pied, dans la zone du Cefops des jardins familiaux. Nous avons chargé nos services de définir quelques parcelles. Nous allons contacter par voix de presse les gens qui seraient intéressés à aller jardiner à cet endroit et nous verrons si par la suite ce projet peut se développer et rejoindre les ambitions manifestées par cette dame. Voilà l'état du dossier à ce jour."

M. Patrick Linder, Soc. : "Ce n'est pas pour rallonger, j'ai une question concernant le tableau des motions qu'on a reçu, qui s'intitule tableau des motions dès 2005. Si je ne m'abuse, c'est un outil très pratique, et qui témoigne d'une vitalité politique certaine à Saint-Imier. Il manque quelques motions qui n'ont pas reçu une réponse formelle, comme par exemple la motion du parti radical qui demandait une étude d'un réseau doux de transport et également une motion que le parti socialiste avait développé qui s'intitulait sauf erreur "adéquation du label

cit  de l' nergie". Est-ce qu'il serait possible de modifier ce tableau et d'y int grer les motions qui n'ont pas encore re u une r ponse formelle ?"

M. St phane Boillat, maire : "Tout est possible. Je crois que la demande de M. Roland Amstutz, Rad.,  tait fix e   2005. Nous avons r pondu   la demande du conseiller de ville, nous r pondrons  galement   votre demande, mais nous vous demandons un peu de temps."

M. Patrick Linder, Soc., remercie M. le maire.

La parole n' tant plus demand e, la s ance est lev e   19 h 38.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le pr sident : Le vice-chancelier :